



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 (a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session spéciale
de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

**Déclaration présentée par l'Association des femmes
presbytériennes d'Aotearoa, Nouvelle-Zélande,
la Commission des églises pour les affaires internationales
du Conseil œcuménique des églises, Global Action
on Aging, la Fédération luthérienne mondiale,
l'Église presbytérienne des États-Unis, l'Armée du salut,
la Society of Catholic Medical Missionaries, l'United
Methodist Church General Board of Church and Society,
l'United Methodist Church General Board of Global
Ministries, la Fédération mondiale des femmes
méthodistes, la Fédération universelle des associations
chrétiennes d'étudiants et l'Alliance mondiale
des unions chrétiennes féminines, organisations
non gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution n° 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration

1. Ecumenical Women (EW), une coalition d'organisations et de dénominations chrétiennes et d'autres ONG, se réjouit de l'examen de la seizième année du Programme d'action de Beijing (Programme) lors de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme aux Nations Unies.
2. Nous soutenons les femmes et les filles comme des êtres relationnels créés comme des partenaires égales de nos homologues masculins à l'image de Dieu et nous opposons donc à toutes les formes de violence, discrimination ou oppression fondées sur le sexe.
3. Nous soutenons la promotion de l'égalité des sexes et de la justice du point de vue des droits de l'homme. Nous maintenons que les contributions et l'autonomisation des femmes et des filles de tous âges sont fondamentales, consacrées dans le Programme et dans les instruments juridiques internationaux, et nécessaires pour réaliser tous les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
4. Malgré 16 années de politiques nationales et d'accord international tendant à la promotion des droits des femmes, les objectifs du Programme et les OMD ne sont toujours pas réalisés, du fait de l'existence de systèmes de pouvoir non reconnus. Le fondement de toutes les difficultés que doivent surmonter les femmes et les filles en matière de travail aujourd'hui est le paradigme sous-jacent du patriarcat, ou la conviction que les hommes sont supérieurs aux femmes et qu'ils sont plus précieux qu'elles.
5. Le Programme ne sera pas réalisé si l'on n'admet pas que les actuelles structures institutionnelles présentent des préconceptions sexistes et doivent faire l'objet d'un examen critique et d'une transformation radicale.
6. Les mises en œuvre n'ont pas pris en compte toute la diversité des situations des femmes et la multiplicité des difficultés qu'elles doivent surmonter.
7. Le processus d'examen doit tenir compte des complexités, des différences et des stratégies d'intervention. Sous la bannière Ecumenical Women, nous nous engageons comme partenaires dans le processus.
8. Les débats, résolutions et mises en œuvre n'ont pas abordé l'utilisation de biais du langage comme outil d'assujettissement des femmes, par exemple qualifier de « violence domestique » et non « d'actes criminels » les agressions ou attaques commises contre les femmes au sein de leur foyer.
9. EW œuvre à un changement radical – à la déconstruction du patriarcat et à la construction d'un paradigme de partenariat mutuel. En l'absence de changement à un niveau aussi fondamental, toute action tendant à améliorer la vie des femmes et des filles ne fera qu'égratigner la surface du problème.

Enseignement et travail décent

10. Le droit à l'éducation est un droit humain essentiel. L'éducation est un portail mondial permettant d'aborder les pratiques culturelles de violence fondée sur le sexe. L'éducation permet aux filles et aux femmes de participer davantage à la société, a un impact sur le bien-être de leurs familles et communautés et fait progresser les OMD, par exemple en matière de réduction de la mortalité maternelle

et infantile. L'accès à l'enseignement secondaire sensibilise les femmes à leurs droits, les rend plus autonomes et peut ouvrir la voie au plein emploi et à un travail décent.

11. Un travail décent protège et promeut la dignité humaine, et est un élément central de tout effort tendant à éradiquer la pauvreté et à créer un développement durable au niveau mondial. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ne pas travailler ou à travailler dans une économie informelle sans protection ni sécurité sociales.

12. Les paradigmes de patriarcat renforcent les conceptions selon lesquelles les femmes ne devraient pas ou ne pourraient pas être éduquées, occuper des postes prestigieux, créer de nouvelles technologies intéressantes ou être rémunérées de la même façon que les hommes. Ces paradigmes peuvent également nous empêcher d'examiner d'un œil critique des résultats apparemment positifs.

13. Si certaines régions peuvent s'enorgueillir de taux de scolarisation croissants des filles et des garçons dans l'enseignement primaire, la situation apparaît tout autre si l'on croise la perspective fondée sur le sexe avec la race/l'appartenance ethnique, l'origine nationale, la localisation et le milieu économique. UNIFEM rapporte que si l'on a atteint la parité dans l'enseignement secondaire dans certains pays, les filles pauvres et vivant dans les zones rurales sont négligées, en particulier dans les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud.

14. Être scolarisé ne signifie pas toujours bénéficier d'un enseignement de qualité. Un enseignement de qualité exige le suivi d'un programme pertinent dans un environnement scolaire sain et sûr, pour favoriser l'égalité des sexes et une vie sans violence ni discrimination afin de renforcer le pouvoir de prise de décision des filles et de leur permettre d'acquérir de vastes connaissances en lecture et écriture, en calcul et en art. Un enseignement de qualité contribuera à briser les stéréotypes sexistes qui tiennent les filles et les femmes à l'écart des domaines des sciences et de la technologie.

15. Même dans des pays d'Amérique latine, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes à aller jusqu'au bout de l'enseignement secondaire, cet avantage ne permet pas toujours aux femmes d'obtenir de meilleures possibilités d'accéder à des emplois et à un travail décent. Il convient de s'attaquer à la persistance de l'injustice économique fondée sur le sexe et de la ségrégation des emplois due aux stéréotypes sexistes et à la discrimination raciale des paradigmes dominants.

Impact de la crise économique mondiale (CEM)

16. La CEM entrave encore plus l'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent, puisque leur travail est largement sous-évalué et considéré comme non essentiel.

17. L'augmentation du nombre de femmes chefs de ménage, et plus particulièrement dans ces situations, le plein emploi et un travail décent sont des éléments essentiels pour que les femmes surmontent la pauvreté et soient en mesure de s'occuper de leurs familles et communautés.

18. La CEM compromet l'enseignement et met en péril les maigres progrès réalisés, en particulier dans les pays en développement et pour les minorités des pays développés.

Sciences et technologie

19. Dans ses conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la Commission relève que de plus en plus d'éléments prouvent que l'investissement dans les femmes et les filles a un effet multiplicateur. Améliorer l'autonomie économique des femmes et leur accès aux sciences et à la technologie est essentiel pour réaliser les OMD. Par ailleurs, des ressources suffisantes doivent être allouées à tous les niveaux, les mécanismes et capacités doivent être renforcés et les politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes doivent être améliorées pour exploiter pleinement l'effet multiplicateur¹.

20. Les femmes doivent être en mesure de définir leurs propres besoins technologiques et être habilitées à les satisfaire à tous les niveaux de la recherche et du développement scientifiques et technologiques.

21. La formation professionnelle et le microcrédit nous montrent ce qu'il se passe lorsque les femmes ont les moyens et l'occasion d'investir dans une technologie simple comme une machine à coudre, des technologies agricoles de base et des appareils de cuisson plus performants. Dans de nombreux cas, l'investissement initial permet à terme aux femmes d'en engager d'autres et de leur fournir un travail décent.

Accès à la technologie de l'information et lien avec un travail décent

22. Le faible nombre de femmes occupant des emplois scientifiques et techniques affecte l'accès des femmes aux emplois mieux rémunérés, le réservoir de talents et leur influence potentielle sur l'agenda de la recherche scientifique, ce qui fait que les sujets touchant à leur bien-être sont négligés.

23. L'accès à l'emploi des femmes est limité par des paradigmes patriarcaux, y compris la responsabilité exclusive des soins, le mariage et la maternité précoces, les restrictions de la mobilité physique des femmes, la non-acceptation des femmes dans la population active et les préjugés des employeurs.

24. Les femmes qui réussissent une carrière dans le domaine des sciences, de l'ingénierie et de la technologie sont marginalisées par des paradigmes patriarcaux qui déterminent si elles doivent faire ce type de travail ou en sont capables, entretiennent des cultures hypermasculines et perpétuent le harcèlement sexuel.

Ecumenical Women, dès lors, lance les appels suivants

25. *Aux Nations Unies :*

Remettre en question le paradigme dominant de patriarcat et le remplacer par celui de partenariat mutuel :

1. Mener une étude sur le paradigme existant, comprenant une autoévaluation sur la signification de la pratique qui consiste à avoir des secrétaires généraux masculins depuis la naissance de l'Organisation par rapport à sa poursuite de la justice pour les femmes;

¹ Voir le paragraphe 11 des conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le document E/2002-E/CN.6/2002/11.

2. Remettre en cause les stéréotypes sexistes pour encourager les jeunes femmes à embrasser des carrières dans le domaine des sciences, de l'ingénierie et de la technologie, domaines considérés un temps comme pratiquement inaccessibles aux femmes;

3. Motiver les hommes à s'associer à l'arrêt de la violence et de la discrimination contre les femmes par une formation à la masculinité positive, la sensibilisation aux questions de genre et l'apprentissage des droits humains;

4. S'attaquer aux causes de la sous-représentation des femmes et des filles dans le domaine des sciences et de la technologie, comme la socialisation et les stéréotypes culturels quant aux rôles des deux sexes, et le sexe, l'attitude et l'approche pédagogique des enseignants et conseillers;

5. Créer des initiatives spéciales pour intégrer les jeunes femmes dans une population active ouverte aux deux genres;

6. Veiller à ce que les mécanismes de protection sociale pour la décence du travail touchent les femmes de toutes les communautés, y compris celles vivant dans les zones isolées et rurales.

26. *Aux gouvernements :*

Plaider de façon créative pour l'avènement d'un nouveau paradigme :

1. Intensifier la collaboration accessible et contrôlée avec des initiatives d'hommes qui tendent à la justice pour les femmes comme la Campagne du ruban blanc, MenEngage et le Women Peacemakers Program Masculinities Project;

2. Prendre des mesures concrètes pour supprimer les stéréotypes sexistes des manuels de science.

3. Chercher des financements pour des projets de recherche sur divers aspects des problèmes de l'accès des femmes à l'enseignement scientifique et technologique;

4. Reconnaître et publier les contributions des femmes scientifiques et technologues en leur remettant des distinctions nationales;

5. Encourager les partenariats bilatéraux de mentorat entre les filles et les femmes.

Et contribuer à ce changement de paradigme de façon pratique :

6. Élaborer et appliquer des politiques qui accroîtront la participation des filles dans les filières scientifiques de l'enseignement secondaire;

7. Octroyer des bourses aux femmes et aux filles capables de suivre un enseignement dans le domaine des sciences et de la technologie;

8. Équiper les écoles en matériel de laboratoire scientifique adéquat;

9. Prévoir des incitations pour les enseignants en sciences et en technologie afin de favoriser leur confiance en eux-mêmes et d'accroître leur degré d'engagement;

10. Créer une politique pour la formation à la sensibilisation à la question hommes-femmes et pour l'examen du programme sous l'angle de l'égalité des sexes, en particulier en matière d'enseignement scientifique et technologique;

11. Protéger les budgets de l'enseignement de la crise économique mondiale, à défaut de quoi des générations de filles seront piégées dans la pauvreté et la discrimination.

Examen de la conclusion concertée de la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme

27. Dans la conclusion concertée de la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme, les États Membres des Nations Unies ont affirmé que l'autonomisation des filles nécessite le soutien et l'engagement actifs de leurs parents, de leurs tuteurs légaux, de leurs familles, des garçons et hommes et de la communauté dans son ensemble.

28. De nouveau, EW estime qu'il faut changer notre paradigme patriarcal pour atteindre ces objectifs.

La clef : l'enseignement et la formation

29. L'accès à la formation permet aux filles de développer des capacités de leadership et de participer pleinement à la vie de leur société. Il convient de développer des programmes d'enseignement et de formation professionnelle pour les filles, en prêtant attention à l'image que nos paradigmes actuels nous donnent de ce que les filles et les femmes seraient capables d'apprendre ou de faire.

Pauvreté

30. Les petites filles vivant dans la pauvreté ont besoin d'une amélioration de tous les aspects de leur vie et de leurs conditions de vie, puisqu'elles sont souvent considérées comme moins importantes que leurs frères lorsqu'il est question de dépenses pour les soins médicaux, l'enseignement voire la nourriture.

Violence à l'encontre des filles

31. Toutes les formes de violences commises à l'encontre des filles doivent être condamnées, y compris la violence physique, mentale, psychologique et sexuelle, la torture, l'homophobie, la maltraitance et l'exploitation des enfants, les enlèvements, la violence domestique, le trafic ou la vente d'enfants ou de leurs organes, la pédophilie, la prostitution d'enfants, la pédopornographie, le tourisme sexuel impliquant des enfants, la violence des gangs et les pratiques néfastes dans tous les contextes.

Ecumenical Women, dès lors, lance les appels suivants

32. *Aux Nations Unies :*

Appliquer pleinement tous les accords internationaux, y compris les objectifs du Programme d'action de Beijing, les résolutions n° 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité et la Convention relative aux droits de l'enfant.

33. *Aux gouvernements :*

1. Œuvrer à la modification profonde de notre société et de nos paradigmes pour mettre un terme à la discrimination;

2. Créer des environnements scolaires sûrs pour les filles dans leurs communautés, améliorer l'enseignement pour les filles et s'attaquer aux raisons qui expliquent pourquoi elles ne sont pas scolarisées ou ne terminent pas leur formation, par exemple les brimades ou les pratiques culturelles;
 3. Mettre à disposition des ressources et une aide technique pour aider au développement des compétences et de l'éducation des filles;
 4. Intégrer la notion d'égalité des sexes dans l'élaboration des programmes et politiques;
 5. Sensibiliser le public à tous les types de violence et expliquer en quoi la violence nuit aux filles et mine l'égalité des sexes;
 6. Encourager tout le monde à participer activement à la prévention et à l'élimination de toutes les formes de violence;
 7. Fournir aux filles des services adaptés à leur âge et conçus avec la problématique hommes-femmes à l'esprit;
 8. Enseigner les droits des filles à tout le monde et à tous les niveaux;
 9. Élaborer et appliquer des lois et programmes adéquats.
-